

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas – LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Travaux d'urgence à la suite des inondations : Demande de subvention

N°20240409-07

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a subi de fortes intempéries du 30 novembre au 3 décembre 2023. A la suite de ces inondations, de nombreux dégâts ont pu être constatés notamment sur :

- Les bâtiments communaux (camping, auberge de jeunesse, crèche, Tour Bénard, cimetière, chapelle de Bramousse) : terrain engravé, dysfonctionnement de composés électroniques d'une des portes de la crèche, caves inondées, murs fragilisés ;
- Les équipements : les composants électroniques des chaufferies bois et fioul ont grillé à la suite des coupures d'électricité, le système d'alarme crue a été emporté ;
- Les réseaux d'eaux potables, d'eaux pluviales et de chaleur ont été fortement endommagés ;
- Les terrains (bord de la route des Campings, camping municipal, terrain de foot, zone du Villard) ont été en partie engravés et emportés, glissements de terrains constatés...;

- La voirie a été abîmée (chemin buffalor, route des campings, chemin Gaboyer, route de la Ribière, route de la Rochette (liaison douce), Bramousse, route des Chalets, chemin communal qui rejoint la route de la patte d'oie, route du Simoust) ;

Le montant total des dégâts est estimé à **2 250 000 € HT**. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des différentes études et expertises.

Des interventions d'urgence ont été entreprises pour gérer l'événement, remettre en état et réparer les dégâts subis, et notamment :

- Gestion de l'événement dès les premiers moments : hébergements des personnes sinistrées, réparation et déblaiement d'urgence de voies de circulation, réparation de composés électroniques de la chaufferie bois du réseau de chaleur urbain...
- Réparation et remise en état des réseaux d'eaux pluviales, engravés et endommagés
- Remise en état de routes
- Déblaiement et remise en état de fonctionnement du camping municipal
- Reprise des réseaux d'eau potable.

Le montant de travaux engagés actuellement pour les travaux d'urgence s'élève à environ 180 000 € HT. Le Département des Hautes Alpes peut être sollicité au titre des aides d'urgence, par tranche de 100 000 € HT de dépenses, pour un taux de 30%. Il est noté que les travaux liés à l'eau potable font l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

| DEPENSES réalisées € HT | | RECETTES prévisionnelles € HT | |
|--|----------------------|---|--------------------------|
| Remise en état de certaines voies et équipements communaux | 45 000 € HT | Département des Hautes Alpes | 30%, soit 30 000€ |
| Remise en état du réseau de chaleur | 30 000 € HT | <i>Pour mémoire, DSEC sollicité sur l'ensemble du montant de réparation</i> | <i>40%, soit 40 000€</i> |
| Remise en état partielle du camping | 25 000 € HT | | |
| | | Commune de Guillestre hors TVA | 30 000 € |
| TOTAL | 100 000 € HT | TOTAL | 100 000 € HT |
| | | Commune de Guillestre TVA | 20 000 € |
| TOTAL TTC | 120 000 € TTC | TOTAL TTC | 120 000 € TTC |

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT les dégâts liés aux inondations du 1^{er} décembre 2023 sur la commune de Guillestre, en cours de constatation ;

CONSIDERANT la nécessité des réaliser des travaux d'urgence afin de pouvoir relancer l'activité économique et touristique de la ville ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 portant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

| DEPENSES réalisées € HT | | RECETTES prévisionnelles € HT | |
|--|----------------------|---|--------------------------|
| Remise en état de certaines voies et équipements communaux | 45 000 € HT | Département des Hautes Alpes | 30%, soit 30 000€ |
| Remise en état du réseau de chaleur | 30 000 € HT | <i>Pour mémoire, DSEC sollicité sur l'ensemble du montant de réparation</i> | <i>40%, soit 40 000€</i> |
| Remise en état partielle du camping | 25 000 € HT | | |
| | | Commune de Guillestre hors TVA | 30 000 € |
| TOTAL | 100 000 € HT | TOTAL | 100 000 € HT |
| | | Commune de Guillestre TVA | 20 000 € |
| TOTAL TTC | 120 000 € TTC | TOTAL TTC | 120 000 € TTC |

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes au titre des aides d'urgence, pour un montant de 30% d'aide soit 30 000 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024

Publié le : 10 avril 2024

